

# CPG : épargne ou investissement?

En période de volatilité des marchés, la tendance naturelle pour certains investisseurs et investisseuses est de délaissier la croissance du capital au profit de sa préservation. Les certificats de placement garanti (CPG) offrent des versements d'intérêts réguliers et un degré de sécurité, mais ne procurent pas nécessairement des résultats d'investissement à long terme adéquats.

Le potentiel de croissance des CPG est limité, et conserver une exposition aux marchés est important pour compenser l'inflation et générer de véritables rendements positifs. Les investisseurs et investisseuses qui cherchent à faire croître leur capital à long terme peuvent investir des fonds dans une vaste gamme de catégories d'actif selon différentes stratégies afin d'obtenir des rendements plus attrayants. Les CPG peuvent occuper une place dans un portefeuille, mais nous sommes d'avis qu'ils ne doivent pas remplacer une gamme de placements bien diversifiée.

La faible liquidité, l'inefficience fiscale et les faibles rendements comparatifs des CPG en sont quelques raisons :

Caractéristiques	Fonds communs de placement/FNB	CPG	
Liquidité	Élevée	Faible	Les CPG non remboursables offrent d'ordinaire des taux d'intérêt plus élevés, mais votre argent est généralement immobilisé jusqu'à l'échéance. Si un retrait anticipé est autorisé, des pénalités peuvent s'appliquer. Les CPG remboursables ou encaissables offrent davantage de flexibilité, mais habituellement à des taux plus bas.
Efficienc fiscal	Efficient	Faible	Le revenu d'intérêt des CPG est imposé à votre taux marginal d'imposition le plus élevé.*
Frais de retrait	Non	Oui	Dans le cas des CPG, si vous retirez des fonds avant l'échéance, vous devrez probablement renoncer aux intérêts gagnés et/ou payer des frais de retrait anticipé.
Garantie et assurance	Non	Oui	Le capital et les intérêts sont garantis pendant toute la durée du CPG. Les fonds communs de placement et les FNB ne garantissent ni le capital ni les rendements.**



**FIGURE 1 – Rendements sur 10 ans des différentes catégories d'actif et taux moyens des CPG, en date de février 2026**

Rendements annualisés sur 10 ans	(%)
Univers des obligations canadiennes <sup>1</sup>	2,1
Obligations de sociétés canadiennes de première qualité <sup>2</sup>	3,2
Obligations canadiennes à rendement élevé <sup>3</sup>	6,9
Actions canadiennes <sup>4</sup>	13,7
Actions mondiales <sup>5</sup>	13,9
Taux moyens des CPG aux cours des 10 dernières années	(%)
CPG à 1 an moyen	1,7
CPG à 3 ans moyen	1,9
CPG à 5 ans moyen	2,2

Source : Morningstar Direct, en date de février 2026.

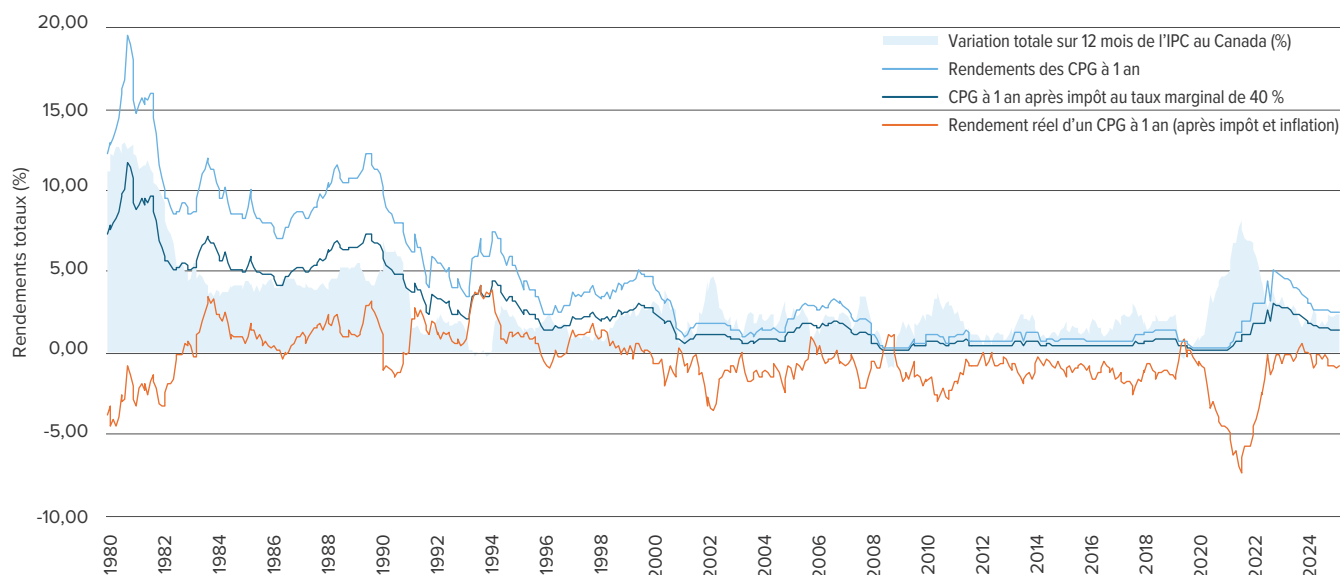
\* Pour les CPG qui ne sont pas détenus dans des comptes enregistrés, les fonds communs de placement et les FNB peuvent générer des dividendes admissibles et des gains en capital qui sont imposés plus favorablement.

\*\* Si l'émetteur d'un CPG fait faillite, les épargnants et épargnantes sont admissibles à une couverture allant jusqu'à 100 000 \$ chacun par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Les CPG que vous possédez sont assurés à condition qu'ils soient émis en dollars canadiens, que leur durée soit de cinq ans ou moins et que la société qui vous les a vendus soit membre de la SADC.

À première vue, le profil à faible risque d'un CPG peut sembler attrayant, surtout lorsque les marchés sont volatils. Cependant, lorsque vous tenez compte de facteurs tels que la fiscalité et l'inflation, le rendement réel d'un CPG a souvent été négatif tout au long de l'histoire.

Lorsque vous choisissez votre placement, il est primordial d'évaluer vos options sous l'angle du rendement réel. Parfois, le chemin à faible risque peut finir par jouer contre vous.

**FIGURE 2 – Rendement réel d'un CPG**



Source : Placements Mackenzie, Bloomberg. Au 31 janvier 2026. Les taux des certificats de placement garanti (CPG) reflètent les taux moyens des CPG des banques à charte. Remarque : « Rendement réel » reflète le rendement nominal après déduction d'un taux marginal d'imposition de 40 % et du taux d'inflation.



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant ou représentante de Primerica ou consulter le site Web de [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com).

<sup>1</sup> Indice des obligations universelles FTSE Canada.

<sup>2</sup> Indice de rendement total S&P Canada des obligations de sociétés de première qualité, en \$ CA.

<sup>3</sup> Indice de rendement total S&P Canada des obligations de sociétés à rendement élevé, en \$ CA.

<sup>4</sup> Indice composé de rendement total S&P/TSX.

<sup>5</sup> Indice MSCI Monde, RB en \$ CA.

Contrairement aux fonds communs de placement, les rendements et le capital des CPG sont garantis.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués représentent le rendement annuel composé historique total au 31 janvier 2026, y compris les variations de la valeur des titres et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou facultatifs ni des impôts sur le revenu payables par tout(e) porteur ou porteuse de titres qui auraient réduit le rendement. Les placements dans les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu du présent document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

©Morningstar 2026. Tous droits réservés. Les informations ci-incluses : 1) sont la propriété de Morningstar et de ses fournisseurs de contenu; 2) ne peuvent être reproduites ou distribuées; 3) sont fournies sans garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou à-propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne seront tenus responsables des dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. Le rendement antérieur n'est pas garant des résultats futurs.

Ce matériel est destiné aux fins d'éducation et d'information. Il ne constitue pas une recommandation visant un produit de placement, une stratégie ou une décision quelconque et ne vise pas à laisser entendre qu'une quelconque démarche doit être entreprise ou évitée. Il n'a pas pour vocation de tenir compte des besoins, des circonstances et des objectifs d'un(e) investisseur(se) donné(e). Placements Mackenzie, qui perçoit des frais lorsqu'un(e) client(e) sélectionne ses produits et services, ne fournit pas des conseils impartiaux à titre fiduciaire en présentant ce matériel de vente et de commercialisation. Ces renseignements ne constituent pas un conseil d'ordre fiscal ou juridique. Les investisseurs et investisseuses devraient consulter un(e) conseiller(ère) professionnel(le) avant de prendre des décisions financières ou en matière de placement ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur les règles fiscales ou toute autre règle prévue par la loi, ces règles étant complexes et assujetties à des modifications.